

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

La région de Lanaudière passera au palier orange

Joliette, le 28 mai 2021 – En raison de l'amélioration de sa situation épidémiologique, la région de Lanaudière bénéficie dès ce vendredi 28 mai de certains assouplissements et passera au palier d'alerte orange dès le lundi 31 mai.

Ainsi, à partir d'aujourd'hui les allègements suivants s'appliquent dans l'ensemble des régions du Québec :

- Le **couvre-feu** est levé;
- Les **rassemblements** sont permis sur les terrains privés extérieurs (maximum de 8 personnes de résidences différentes ou occupants de 2 résidences, avec distanciation);
- Les **terrasses extérieures des restaurants** peuvent de nouveau accueillir la clientèle : deux personnes avec enfants mineurs ou occupants d'une même résidence;
- Les **déplacements** entre les régions sont permis;
- Les **grandes salles et les stades extérieurs** peuvent accueillir un maximum de 2 500 personnes en plusieurs zones indépendantes de 250 personnes avec réservations obligatoires, ainsi que des entrées, des sorties et des installations sanitaires distinctes pour chaque zone. D'autres mesures, en lien notamment avec la distanciation et le port du masque, doivent également être observées.

Palier d'alerte orange

Parmi les mesures qui entreront en vigueur en zone orange, mentionnons notamment :

- La **réouverture des restaurants** (maximum par table de deux personnes, accompagnées s'il y a lieu de leurs enfants d'âge mineur ou des occupants d'une même résidence privée);
- Le **retour en classe** à temps plein pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire;
- Un maximum de 100 personnes dans les **lieux de culte** (à l'exception des mariages et des funérailles qui sont limités à 25 personnes).

« Précisons que partout au Québec, certains assouplissements ne sont pas encore permis, comme l'ouverture des **terrasses extérieures des bars**, la pratique de **sports et de loisirs en groupe supervisés à l'extérieur** ou encore l'ouverture des **camps de jour et des camps de vacances**. Des annonces seront faites lorsque de nouvelles mesures seront levées. Je remercie la population des efforts réalisés jusqu'à maintenant et de votre contribution à poursuivre le respect des mesures sanitaires qui demeurent en vigueur, soit le port du masque, le lavage des mains et la distanciation », de mentionner la Dre Lynda Thibeault, directrice de santé publique intérimaire.

Liens connexes

Pour en savoir plus sur le plan de déconfinement et les assouplissements à venir par paliers : [Québec.ca/déconfinement](https://quebec.ca/déconfinement).

Pour en savoir plus sur le coronavirus et l'ensemble des mesures mises en place : [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

Une [carte des paliers d'alerte](#) par région est également disponible.

– 30 –

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Renseignements : Pascale Lamy
Directrice des affaires institutionnelles et des relations publiques
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca